

DELIBERATION
N°2013-86 du 9 juillet 2013

**OBJET : REGIE INTERCOMMUNALE DES POMPES
FUNEBRES : Approbation du Rapport d'Activités 2012**

Rapporteur : M. le Président

Le 09 juillet 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 03 juillet 2013 en la salle polyvalente à Névache sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 26 jusqu'à délibération n°2013-082
27 pour la délibération n°2013-083
28 de la délibération n°2013-084 à 2013-098
27 de la délibération n°2013-099 à 2013-100
28 de la délibération n°2013-101 à 2013-106

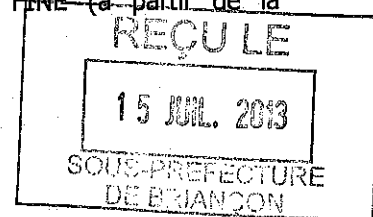
Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 30 jusqu'à délibération n°2013-082
31 pour la délibération n°2013-083
32 de la délibération n°2013-084 à 2013-098
31 de la délibération n°2013-099 à 2013-100
32 de la délibération n°2013-101 à 2013-106

M. Jacques DEYME est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM (à partir de la délibération n°2013-084), M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART (se retirant pour les délibérations n°2013-99 et 2013-100), M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Renée PETELET, Mme Marie MARCHELLO, Mme Karine ESCALLIER, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE (à partir de la délibération n°2013-083).

Avaient donné pouvoir : M. Mohammed DJEFFAL à M. Eric PEYTHIEU
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY



Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant compétence en matière de Centre Funéraire et de Morgue Intercommunale,

Vu le rapport d'activités 2012 adopté par le Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres, présenté par M. le Président,

Vu les articles R2221-49 à R2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la collectivité de rattachement dans un délai de deux mois, à compter de la délibération du Conseil d'Administration et l'annexe du rapport du directeur,

Après présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 juin 2013,

Vu l'avis de la commission « Administration Générale & Finances » en date du 24 juin 2013,

Vu l'avis du Bureau des Maires en date du 24 juin 2013,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le rapport d'activité de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres du Briançonnais 2012, ci-joint.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 15 JUIL. 2013

Date affichage : 16 JUIL. 2013